

Clémence Royer (1830-1902), lecture de Darwin et regard féministe

Geneviève Fraisse

Citer ce document / Cite this document :

Fraisse Geneviève. Clémence Royer (1830-1902), lecture de Darwin et regard féministe. In: Raison présente, n°67, 3e trimestre 1983. Lumieres et anti-Lumieres. pp. 87-101;

doi : <https://doi.org/10.3406/raipr.1983.2321>

https://www.persee.fr/doc/raipr_0033-9075_1983_num_67_1_2321

Fichier pdf généré le 15/03/2019

Clémence Royer (1830-1902), lecture de Darwin et regard féministe

Geneviève FRAISSE

« Je cueille à pleines mains les fruits de l'arbre de la science pour les offrir à tous ceux qui en veulent, et non pas seulement à un Adam imbécile qui n'osait pas y toucher » *Pensées inédites* (1).

« Clémence Royer : Philosophe et femme de sciences. Publia la première traduction française de Darwin et s'attacha à faire connaître en France les doctrines transformistes » *Larousse du XX^e siècle*.

Il ne subsiste en effet de Clémence Royer, que cette mention, à peine une reconnaissance, de la première traduction de *L'Origine des espèces* en 1862. Nous nous proposons ici de rappeler l'ampleur et la diversité de son œuvre, fut-ce sous l'angle particulier de sa pensée féministe.

Cette traduction de Darwin est accompagnée d'une préface signée de Clémence Royer dont le but avoué est d'exprimer les conséquences philosophiques du système darwinien : « Oui, je crois à la révélation, mais à une révélation permanente de l'homme à lui-même et par lui-même, à une révélation rationnelle qui n'est que la résultante des progrès de la science et de la conscience contemporaine » ; « La doctrine de M. Darwin, c'est la révélation rationnelle du progrès, se posant dans son antagonisme logique avec la révélation irrationnelle de la chute ». Cette attaque du dogme de l'Eglise qui ouvre et clôt sa préface fit grand bruit à l'époque d'autant qu'elle tranchait avec la prudence philosophique de Darwin lui-même. En cela Clémence Royer sortait d'un rôle traditionnellement imparti aux femmes dans le monde des idées et de l'écrit, celui de traductrice, rôle dans lequel excellèrent de nombreuses femmes avant elle. Madame du Chatelet traduisit Newton, Madame Bel-

(1) Cf. Albert MILICE, *Clémence Royer et sa doctrine de la vie*, Paris, 1926.

loc, pressentie pour la traduction de *L'Origine des espèces*, était connue pour avoir donné la version française de *La Case de l'oncle Tom* d'Harriet Beecher-Stowe... Ainsi Clémence Royer outrepasse sa fonction de traducteur et se pose en interlocutrice de Darwin. Joue-t-elle un rôle efficace et pertinent dans les débats et controverses qui animent la vie scientifique française après 1862 ? Il faut pour cela se reporter à l'analyse d'Yvette Conry sur la difficile « introduction » du darwinisme en France avant 1900 (2), où elle démontre que Clémence Royer, au même titre que la plupart des savants contemporains, se méprennent sur bien des enjeux scientifiques du darwinisme. Mais ce n'est pas l'exégèse scientifique et épistémologique qui nous intéresse ici. En effet nous voudrions réfléchir sur l'utilisation, par Clémence Royer, de la pensée de Darwin et plus généralement du transformisme dans divers écrits qui ne relèvent pas tous de la biologie. Pour cela il nous faut tout d'abord exposer brièvement qui fut Clémence Royer.

Née à Nantes en 1830, fille d'un officier légitimiste impliqué dans l'insurrection royaliste de 1832, Clémence Royer a une enfance mouvementée et une éducation irrégulière. A dix ans, quelques mois passés au Sacré-Cœur du Mans provoquent une crise mystique qui interrompt ses études. Et c'est pour subvenir à ses besoins, à la mort de son père, qu'elle entreprend des études. Institutrice en Angleterre puis en Normandie, elle découvre dans la cache d'un château les Encyclopédistes. Ayant perdu toute foi religieuse, elle décide de se retirer en Suisse et de parcourir « le cycle entier des connaissances humaines ». La bibliothèque de Lausanne a gardé la trace de ses lectures (3). Plus de quarante ans plus tard, en 1902, l'éloge funèbre rendu par M. Verneau au nom de la Société d'anthropologie souligne l'effectivité de ces lectures : « Clémence Royer possédait non seulement une vaste érudition, mais des connaissances extrêmement solides. Son savoir était presque encyclopédique : tour à tour naturaliste, mathématicienne, philosophe, linguiste, sociologue, elle avait montré de bonne heure une prédisposition marquée pour la science de l'homme. Son œuvre anthropologique est considérable... Toujours sur la brèche, nous l'avons vue, dans l'espace de 25 ans, intervenir cent trente fois dans nos discussions. Et ce n'était pas par esprit de contradiction, car chaque fois qu'elle prenait la parole elle apportait des arguments sérieux, qu'avec une remarquable logique elle faisait servir aux intérêts de la thèse qu'elle défendait » (4).

Il faut s'arrêter à sa première apparition publique car elle est déterminante en 1859, Clémence Royer ouvre à Lausanne un cours de philosophie uniquement destiné aux femmes, cours dont il ne reste que

(2) Yvette CONRY, *L'Introduction du darwinisme en France au XIX^e siècle*, Paris, Vrin, 1974.

(3) Albert MILICE, *op. cit.*, p. 44.

(4) *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie*, février 1902.

l'introduction annonçant une « synthèse scolaire » des connaissances humaines. Synthèse scientifique et philosophique dont les femmes sont en général privées, manque donc auquel Clémence Royer veut remédier : « Les deux moitiés de l'humanité, par suite d'une différence trop radicale dans l'éducation, parlent deux dialectes différents, au point de ne pouvoir que difficilement s'entendre sur certains sujets et, sur les sujets mêmes les plus importants. Il y a plus de dix mille mots dans la langue que les femmes n'ont jamais entendu prononcer, dont elles ignorent le sens, et cependant il suffirait d'un petit dictionnaire étymologique... Il a suffi de quelques pages convenablement écrites, de quelques heureuses explications de personnes sagelement instruites, qui vécurent comme des éclairs illuminer cette nuit de mon esprit, pour que je m'aperçoive que les savants, en effet, ont entouré le champ de la science d'une haie d'épines, mais qu'au-delà il est plein de fleurs. Dès lors, j'ai résolu de faire une trouée dans cette clôture ou de sauter par-dessus, s'il le fallait. Je suis entrée dans le champ, j'ai ramassé un bouquet de fleurs. C'est ce bouquet que je viens vous offrir » (5). Bouquet éclectique, elle le dit elle-même, nourri de philosophie allemande et qui, outre sa théorie de la différence des sexes dont nous parlerons plus loin, offre les premières convictions de Clémence Royer : la philosophie, synthèse de la science, ne peut se faire que grâce à « cet heureux développement des sciences mathématiques et expérimentales dont notre siècle a été le témoin ». Galilée, Kepler, Newton, Herschell et Cuvier « ont porté les plus rudes coups aux folles prétentions de l'orgueil de l'homme, qui jusqu'alors s'était déifié lui-même jusqu'à se considérer comme le but unique et final de la création, et ont rendu à chaque sorte d'êtres la place qui lui appartient devant Dieu » (6). Croyance donc dans les vertus philosophiques de la science. Et c'est ainsi, raconte-t-elle, qu'elle utilisa Lamarck pour démontrer que l'homme ne descend pas d'Adam et Eve, que cela fit fuir ses auditrices et qu'elle reçut quelques dessins de gorilles... Elle était bien placée pour traduire Darwin.

En 1862, 1866 et 1870 les trois premières éditions de *L'Origine des espèces* paraissent dans la traduction de Clémence Royer ; en 1873 Darwin change de traducteur, successivement J.J. Moulinié et Ed. Barbier, la version de Clémence Royer faisant néanmoins l'objet de deux éditions après la mort de Darwin. Indépendamment des notes ajoutées par celle-ci et de modifications des nouvelles éditions anglaises dont elle n'a pas tenu compte, pour la troisième édition, ce sont ses deux préfaces et un avant-propos qui font de Clémence Royer un personnage à

(5) *Introduction à la philosophie des femmes, cours donné à Lausanne. Leçon d'ouverture, Lausanne, 1859, pp. 9-10.*

(6) *Id., pp. 15-16.*

la fois intéressant et encombrant. Intéressant parce qu'elle affirme n'avoir traduit Darwin que pour répondre aux critiques suscitées par son cours de philosophie, parce qu'elle pense que sa première préface, conséquence logique du livre, ne faisait qu'anticiper ce que Darwin écrivit dans *Descent of man* publié d'ailleurs postérieurement à son propre livre *L'Origine de l'homme et des sociétés* (7). Encombrant parce qu'en attaquant à la fois la religion et la démocratie elle met d'emblée l'œuvre de Darwin sur le terrain des polémiques et parce qu'en discutant des points de doctrine elle intervient dans la traduction elle-même (défendant par exemple le concept d'élection contre celui de sélection) (8). Une traductrice qui anticipe, interprète et utilise l'œuvre d'autrui, Clémence Royer fut sans doute cela.

Ainsi les dictionnaires ont apparemment raison de la qualifier de femme de science et de philosophe et elle se reconnaîtrait vraisemblablement dans ce double personnage. C'est à partir de là qu'il faut situer les activités nombreuses et diversifiées de cette femme avide de savoir et de progrès. Entre 1859 et 1902, elle intervient aussi bien dans le champ des sciences économiques et politiques qu'en anthropologie, géologie et physique, elle écrit des romans mais aussi des traités de philosophie. Elle participe longuement à diverses sociétés scientifiques, à la vie féministe de la fin du siècle et assiste à la création de La Libre Pensée comme à celle de la première loge maçonnique féminine.

Nous nous interrogerons ici sur la première période de sa vie, qui s'ouvre par son cours de philosophie de 1859 et s'achève par son admission, en 1870, à la Société d'anthropologie de Paris (9). Période où l'on voit une jeune fille à l'esprit « si primesautier dans les ronces de l'érudition » (10) devenir un savant confirmé. Une personnalité dont on se méfie aussi : pressentie pour traduire *Le Capital* de Marx, les pourparlers avec Paul Lafargue échouèrent sans regrets de la part de Marx qui rappelle à ce propos que sa préface de Darwin la désignait comme une « bourgeoise » (11). Savante oui, mais pas révolutionnaire, telle est sa position à la fin du Second Empire.

Ces onze premières années sont très fécondes. La suivre dans ses divers écrits devrait permettre de voir comment s'articulent ses thèses féministes et ses convictions transformistes et de réfléchir conjointement

(7) Entretien avec Clémence ROYER, *Bulletin de l'Union universelle des femmes*, janvier 1891.

(8) Cf. l'avant-propos de la deuxième édition de *L'Origine des espèces*, 1870 et la *Lettre à M. le Président de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1873.

(9) Joy HARVEY, « « Doubly Revolutionary » : Clémence Royer before the Société d'Anthropologie de Paris », *Seizième Congrès international d'histoire des sciences*, Bucarest, 1981.

(10) *L'Illustration*, 15 juin 1861.

(11) Cité par Bernard NACCACHE, *Marx, critique de Darwin*, Paris, Vrin, 1980, p. 129.

à la question des fondements même de l'idéologie féministe : quel système d'appuis théoriques cherche et trouve un discours féministe, ici celui de Clémence Royer, au XIX^e siècle ? Réflexion sur le « darwinisme social » qui en l'occurrence s'il n'est pas socialiste est féministe, réflexion sur une philosophie qui précède et excède la lecture de Darwin. Situation paradoxale et délicate où la religion et la philosophie des Lumières semblent aussi au centre du débat.

Voici la chronologie des principaux écrits de Clémence Royer entre 1859 et 1870 :

- 1859 *Introduction à la philosophie des femmes*, Lausanne.
- 1860 « Les femmes et la politique », *Les Droits de l'homme*, 1912.
- 1861 *Ce que doit être une église nationale dans une république, par un esprit religieux*, Lausanne.
- 1862 *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale*, Paris.
Traduction de *L'Origine des espèces* de Ch. Darwin, Paris.
- 1863 *Fondation d'un collège international rationaliste à Genève*, Genève.
- 1864 *Les Jumeaux d'Hellas*, Paris.
- 1866 Deuxième édition de *L'Origine des espèces*.
- 1868-69 « Lamarck » *Revue de philosophie positive*.
- 1869 « Moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières », *Journal des économistes* (mars).
Origine de l'homme et des sociétés, Paris.
- 1870 *Jeunesse d'un révolté*, feuilleton paru dans *Le Citoyen*.
« Remarques sur le transformisme », *Bulletins de la société d'anthropologie de Paris*.
Troisième édition de *L'Origine des espèces*.



Pour Clémence Royer, la philosophie ne pouvait exister qu'à partir du moment où les connaissances scientifiques pouvaient faire reculer les prétentions théologiques. Or c'est bien cette question du rapport entre science et idéologie qui, bien que présente dans toute l'histoire de la philosophie, marque plus particulièrement le temps de la découverte du darwinisme. On comprend bien en effet comment la biologie appelle trop facilement des extrapolations sociales et politiques. Ainsi, dans le foisonnement idéologique qui entoure le darwinisme, l'analyse du couple de l'homme et de la femme, de la famille et de la femme elle-même

(12) Cf. Geneviève FRAISSE, « La question des fondements philosophiques du féminisme au XIX^e siècle », in *Femmes : représentations, sexualités, pouvoirs*, Paris, éd. Tierce, 1983.

trouve spontanément sa place. Hors des enjeux de politique nationale ou raciale, la question de la différence des sexes se pose de façon nouvelle et rencontre alors les théories féministes. Les prises de position féministes du XIX^e siècle ne sont pas des voix isolées ; un courant politique et intellectuel regroupe depuis 1830 saint-simonniennes, socialistes ou simplement bourgeoises éclairées (13). Clémence Royer, qui était à Paris en 1848, affirme néanmoins son féminisme dans un relatif isolement propre à de nombreuses femmes sous le Second Empire et isolement personnel qui la tient à l'écart aussi bien des utopies sociales que d'une logique de la revendication démocratique. Elle exprime un féminisme dont on peut dire dès à présent qu'il est marqué par une idée du rôle et de l'histoire de la nature à l'opposé d'une définition de principe de celle-ci. Il est clair aussi que ce n'est pas la lecture de Darwin qui en fut l'inspiration première.

Darwinisme et féminisme se rencontrent donc dans la pensée de Clémence Royer ; comprendre leur articulation pourrait contribuer à cette réflexion sur la relation entre science et idéologie, décrite trop souvent et, en particulier pour le darwinisme, comme un rapport de cause à effet.

**

« J'en demande bien pardon à mon siècle ; mais s'il continue, j'ai peur qu'on ne l'appelle dans l'histoire le siècle des timides ».

Si les anciens fabriquaient un peu trop facilement des hypothèses explicatives, les contemporains de Clémence Royer sont à ses yeux trop timorés, incapables de « faire sortir d'une idée, par voie de déduction tout simplement, ce qu'elle contient en principe » (14). Clémence Royer ne fut pas timide et c'est ce qui lui est reproché aujourd'hui où si l'on ne s'intéresse plus à ses assertions scientifiques on souligne cependant qu'elle fut à la fois une des premières adeptes du darwinisme social et l'ancêtre de la sociobiologie actuelle. Ainsi Pierre Thuillier : « Clémence Royer croit que les sciences de la vie peuvent fonder une vision du monde et spécialement une conception de l'homme. C'est l'axe majeur du scientisme sociobiologisant : l'éthique et la politique doivent passer sous la coupe des experts en évolutionnisme » (15). Ce reproche de darwinisme social n'isole pas Clémence Royer mais l'assimile au contraire à tous ceux qui firent, comme dit Yvette Conry, de la « projection idéologique » (16).

(13) Cf. Geneviève FRAISSE, « Les femmes libres de 1848 : féminisme et moralisme », *Les Révoltes logiques*, n° 1, 1975.

(14) Préface de la première édition de *L'Origine des espèces*, Paris, 1862, p. LVII.

(15) Pierre THUILLIER, *Les Biologistes vont-ils prendre le pouvoir ? La sociobiologie en question*, Paris, pp. 307-309.

(16) Yvette CONRY, *op. cit.*, p. 397 sq.

Or les choses semblent plus compliquées, principalement d'abord parce que Clémence Royer professe des convictions transformistes avant la lecture de Darwin et les applique déjà à sa vision du monde. Ensuite parce que le problème épistémologique de la double relation entre science et idéologie d'une part, savant et philosophe d'autre part, s'avère simplifié lorsqu'on s'en tient à l'idée que « la théorie darwinienne « se prêtait » à des interprétations de type suprématiste, impérialiste, voire raciste de l'histoire des peuples blancs » (17). Qu'une science se prête à une idéologie, soit ; mais tout aussi importante semble être l'*utilisation* qui peut se faire d'une science. Utilisation à l'évidence inéluctable quelle que soit la science, c'est ce qu'on oublie généralement à propos du darwinisme, utilisation équivoque apparemment dans le cas de Clémence Royer.

Elle est classée avec ceux qui professent une théorie sociale de l'inégalité, inégalité inscrite dans l'état de nature comme dans l'histoire de nos sociétés. C'est Jean-Jacques Rousseau qui est sa cible principale ; elle lui attribue la paternité de tous les socialismes, celui de la Révolution française et celui des utopies du XIX^e siècle. Car le socialisme de Rousseau en postulant l'égalité primitive naturelle a nécessairement cette conclusion logique : « l'idéal social c'est l'égalité spécifique de l'animal » (18). Dès lors la démocratie est un frein au progrès car elle est ennemie de la liberté, seul moteur d'une évolution positive. Liberté qui est aussi bien support de la libre-pensée que du libéralisme et dont l'exercice a pour but la justice humaine : « la loi d'équité et le chemin du bonheur pour tous, c'est l'égalité de la liberté et le progrès par l'inégalité » (19). D'ailleurs son discours est plus anti-égalitaire qu'anti-démocratique au sens où ce ne sont pas les institutions politiques qui sont inadéquates mais l'état des relations entre personnes qui est mal pensé : « si les démocraties ont parfois trouvé d'heureuses lois politiques, elles n'ont encore jamais trouvé leurs mœurs, c'est-à-dire leurs conditions vraiment essentielles d'existence » (20). Et là se trouve sa deuxième critique de Rousseau : l'homme isolé n'est pas à l'origine de la vie humaine, c'est la famille qui est à l'origine de l'espèce. L'étude et la réforme des mœurs sont donc trop négligées dans un régime démocratique où règne le primat politique. Et les mœurs, si l'on sait que la première cellule sociale c'est la famille, concernent d'abord les rapports entre l'homme et la femme.

Ces rapports, dont il faut suivre la modification au cours de l'histoire, se sont fondés sur la réalité de la différence des fonctions sexuelles

(17) Patrick TORT, *La Pensée hiérarchique et l'évolution*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983.

(18) Clémence ROYER, *L'Origine de l'homme et des sociétés*, préface p. XI.

(19) *Id.*, p. 587.

(20) *Id.*, p. 519.

au sein de la famille (même si cette différence ne signifiait pas inégalité des forces physiques et morales). C'est cette différence qui a produit des inégalités, causes de l'infériorité actuelle de la femme, infériorité instituée pourrait-on dire : « Rien n'est plus frappant que l'infériorité de l'homme quant à la beauté, sinon l'infériorité de la femme quant à la force. C'est que les races chez lesquelles la femme fut la plus craintive, pour elle-même et pour sa jeune progéniture, moins exposée par cela même, ainsi que les familles où l'homme fut au contraire plus fort et plus courageux pour prendre la défense de sa femme et de ses enfants, même au péril de sa vie, durent nécessairement se multiplier plus rapidement et chasser devant elles les autres races. D'un autre côté l'homme, étant devenu le plus fort, put s'imposer à la compagne qui lui plaisait le plus ; et dès lors la femme, n'ayant plus qu'à plaire et à subir, devint de plus en plus belle selon l'idéal de l'homme, qui devint aussi d'autant plus fort, n'ayant plus qu'à s'imposer, à commander et à protéger. Peu à peu, à mesure que les peuples se policèrent, il en fut de l'intelligence, c'est-à-dire de la force mentale, comme il en avait été de la force physique » (21). Ainsi la femme est en retard sur l'homme, seul à avoir pu se développer au rythme du progrès ; il paraît donc tout à fait impossible de revendiquer pour la femme le droit de vote, droit qui requiert des capacités qu'elle n'a pas acquises et qui serait même perverti par les défauts accumulés dans son état de soumission. Seule une éducation appropriée pourrait combler ce retard. Et ce serait un contresens de voir dans ce rejet de demande du droit de vote une exclusion obligée de la vie politique : « les femmes ne doivent pas s'occuper de politique, c'est un axiome pour beaucoup de gens. Qu'est-ce donc que la politique d'un peuple à un moment donné ? C'est l'expression de sa conscience qui cherche à se faire jour dans les lois... De sorte que la politique de toute époque devient nécessairement sa législation, sa morale et sa religion dans l'époque qui suit. La politique, c'est donc la religion à l'état naissant et avant d'avoir revêtu sa forme symbolique.

D'où vient alors qu'on ne conteste pas aux femmes le droit de s'occuper de religion, cette politique du passé ? Est-ce que on ne veut absolument leur permettre de vivre et de penser que comme les morts ? » (22). La religion, entendons ici le christianisme, emprisonne les femmes dans un temps immobile contraire à tout progrès car la religion c'est la force de l'obscurantisme, le poids de la tradition contre le mouvement libre de la raison.

Les premiers écrits de Clémence Royer multiplient ainsi les professions de foi rationalistes, affichant sa lucidité lorsqu'ils analysent les

(21) Préface de la première édition de *L'Origine des espèces*, p. LXVIII.

(22) « Les femmes et la politique », Clémence ROYER, *Les Droits de l'homme*, septembre 1912.

inégalités fut-ce celle qui met en défaut son propre sexe, engageant une réflexion sur l'éducation qui invite les hommes à choisir entre instruire leurs femmes des vérités nouvelles pour qu'elles les transmettent à leurs enfants ou créer un enseignement hors de tout cléricalisme (23). La critique de l'égalitarisme social et l'affirmation des inégalités ne sont par conséquent pas contradictoires avec un avenir plus juste. L'infériorisation des femmes ne fut qu'un moment, étape nécessaire de l'évolution.

**

« Depuis cent ans l'homme s'est en vain efforcé de marcher en avant, il a toujours dû venir rechercher la femme où il l'avait laissée. Il n'avançera pas sans elle. Ce n'est donc pas pour les femmes seulement, c'est pour l'humanité, que bon gré mal gré il faut qu'elles marchent » (24).

Si Clémence Royer exprime généralement l'inéluctabilité des inégalités sociales, et en particulier le nécessaire déséquilibre entre les classes ouvrière et bourgeoise (25), elle a une attitude systématiquement et délibérément féministe. Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'elle prend position dès sa première intervention publique puis toute sa vie durant pour une transformation de la vie des femmes dont elle dénonce l'asservissement. Elle ne parle pas d'affranchissement, terme couramment employé par les féministes d'alors ; il faut peut-être voir là la marque d'un choix personnel. En effet diverses analyses et revendications féministes apparaissent au XIX^e siècle et témoignent de choix politiques divergents, même s'ils ont un principe commun, celui de la lutte contre un asservissement séculaire. En différant la revendication pour le droit de vote, Clémence Royer adopte une position minoritaire mais pas complètement solitaire. De plus sa vie personnelle donne une réalité existentielle à ses écrits : autodidacte et femme elle pénètre néanmoins les enceintes du savoir masculin ; vivant librement avec un proscrit de 1848, Pascal Duprat, elle a un fils naturel qu'elle accepte comme tel.

Son premier objectif, c'est l'éducation des femmes, éducation capable de combler un retard séculaire : aux femmes cultivées de Lausanne elle veut apprendre la « langue philosophique » car « la plus grande, l'unique difficulté de la science pour les femmes vient de la langue des académies cousue de grec et ouatée de latin » (26) ; à l'ouvrière elle veut apprendre à lire comme entreprend de le faire pour Louise le

(23) Clémence ROYER, *Fondation d'un collège international rationaliste à Genève*. Cet opuscule plaide en faveur d'un collège de garçons mais toute son argumentation suppose qu'il ne faut plus ignorer les filles.

(24) *Bulletin de l'Union universelle des femmes*, op. cit.

(25) L'article sur les « Moyens d'améliorer le sort de la classe ouvrière » fait suite à un article contre le droit de grève, intitulé « Illigitimité du droit de coalition ».

(26) *Introduction à la philosophie des femmes*, p. 10.

jeune étudiant dont Clémence Royer trace le portrait dans *La Jeunesse d'un révolté*.

Alors les femmes se transformeront et participeront au progrès de l'humanité. Plus même, elles le rendront possible. Dès lors on est en droit de se demander si appeler et œuvrer au changement de la vie des femmes ce n'est pas se placer à contre-courant du processus de l'évolution. Si l'évolution procède à un tri entre le bon et le moins bon, et si c'est en cela que consiste le progrès, n'est-ce pas contradictoire à ce mouvement de vouloir intervenir dans ses choix ? Contradiction qui dans le cas de Clémence Royer se double d'un paradoxe : d'un côté elle est en plein accord avec l'ensemble des féministes du XIX^e siècle pour qui la réforme de l'éducation des filles et des femmes est la condition *sine qua non* de leur émancipation, de l'autre côté cependant elle isole cette nécessité d'autres exigences d'émancipation sociale. En effet si elle se réjouit qu'on libère les esclaves, elle ne conçoit pas cependant l'égalité des « races » ; si elle plaide pour que la société se donne les « Moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières », elle est plutôt hostile à la lutte des classes et à sa résolution (27). Contrairement à son temps elle n'établit aucun parallèle entre l'asservissement des femmes et des Noirs, entre l'exploitation des femmes et des ouvriers.

A la demande de droits civiques, Clémence Royer oppose donc la nécessité de l'éducation. A l'égard du problème des droits civils, elle est beaucoup plus radicale, révolutionnaire même pour le Second Empire, temps de latence entre les utopies des années 1830-1850 et la Troisième République : lorsqu'on parle de l'oppression dans le mariage, c'est en général pour dénoncer l'inégalité entre homme et femme dans les condamnations pour les vengeances consécutives à l'adultère, et pour réclamer le rétablissement de la loi autorisant le divorce (28). Clémence Royer ne s'embarrasse pas de tout cela. Elle prône l'amour libre ou tout au plus le mariage temporaire car l'institution du mariage est un obstacle au progrès. Née du besoin de sauver l'espèce hier, elle est aujourd'hui un signe de décadence.

C'est à travers un roman philosophique, *Les Jumeaux d'Hellas*, que Clémence Royer développe cette thèse : deux fils jumeaux naissent de la reine de Naples d'un amour illicite. Enfants naturels élevés en Suisse sous la surveillance d'un jésuite, l'ignorance de leur naissance, naissance qui en ferait des prétendants au trône, est la condition de leur survie. L'intrigue se construit autour de cette révélation mettant en cause le double pouvoir de la royauté et de la papauté. Contre les jésuites et l'Eglise exploitant les pauvres et contre l'oligarchie royale qui est complice, l'auteur appelle à la révolte populaire, révolte soutenue par

(27) Cf. la préface de 1862 et *L'Origine de l'homme et des sociétés*.

(28) La loi sur le divorce, établi sous la Révolution fut supprimée en 1816 et rétablie en 1884.

les deux frères... Imprimé en Belgique, le livre fut consigné à la frontière et le Vatican le mit à l'index.

L'intérêt pour nous de ce roman de rébellion et de révolte ce sont les longues digressions de l'auteur sur la condition des femmes dans le mariage et sur le mariage lui-même. « Si c'est une loi de la nature, comment est-ce si naturel de la violer ? Si c'est une loi de Dieu, comment se plaît-il à la rendre obligatoire et en même temps si lourde et si difficile à observer ? Si c'est une loi de l'homme, pourquoi l'homme se constraint-il lui-même en dépit de passions qu'il subit fatalement ? Si c'est une loi de l'instinct, comment l'instinct qui la dicte, ne la respecte-t-il pas ?... On a cherché à prouver que le mariage, au lieu d'être institué contre la femme et l'enfant, était pour eux une protection, une garantie. C'est alors qu'un contrat a distingué la femme libre, fille d'une famille assez puissante pour la défendre, de la concubine, pauvre fille que sa pauvreté même livrait sans protection à l'oppression de son père et de ses frères » (29). Le mariage n'est que l'envers de la prostitution et la femme légitime l'équivalent de la prostituée du peuple. Voilà pourquoi l'amour ne peut être qu'amour libre. Cette conviction rapproche Clémence Royer des saint-simonniennes de 1830 et des féministes libertaires du début du xx^e siècle plus que des féministes de son époque dont la critique du mariage reste soumise à des exigences de respectabilité républicaine ou socialiste.

Car l'amour libre est un amour itinérant et le mariage n'a de sens que si on en limite la durée. Ces thèses soutenues dans *Les Jumeaux d'Hellas* ne visent pas seulement ce milieu aristocratique ; elles réapparaissent dans *L'Origine de l'homme et des sociétés* et surtout dans l'article sur les « Moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières ». Ce n'est pas, comme c'est parfois dit, une morale pour un milieu privilégié. L'article, paru dans le *Journal des économistes*, provoqua à l'égard du passage sur la famille ouvrière une note de la rédaction dégageant toute responsabilité pour les propos tenus. L'argument premier de ce passage montre une contradiction entre la vie du travailleur industriel et la réalité d'une famille indissoluble. L'ouvrier doit pouvoir se déplacer de ville en ville sans contraintes ; or la famille en est une... Est-ce un prétexte pour développer sa critique du mariage ? Toujours est-il qu'elle se défend de réduire l'ouvrier à un objet mobile soumis aux lois économiques affirmant au contraire que c'est œuvrer à un « état moral nouveau » : « Il faut donc mobiliser la famille, briser son indissolubilité ; c'est le seul moyen de la sauver d'un véritable naufrage » (30). Car rendre les ruptures possibles c'est revaloriser les associations entre individus, couple ou regroupements de femmes, moins no-

(29) *Op. cit.*, p. 216.

(30) *Op. cit.*, p. 419.

mades que les hommes, et c'est par là-même donner aux individus isolés, les femmes abandonnées en particulier, l'occasion de ne pas être seules.

La multiplication des divorces est la condition de meilleurs accords entre les natures individuelles mais la famille élargie, à la fois phalanstère d'affinités et « tente patriarcale » fondée sur la filiation maternelle, c'est une association, au moment où l'on en parle tant dit-elle, qui concilie les lois économiques et les instincts humains. C'est donc en fait une association de type matriarcale, proposée à une époque où l'anthropologie fait l'hypothèse d'un matriarcat originel sous le terme de gynécocratie. Cette problématique sera bien accueillie par les milieux féministes des années 1900 tandis que Clémence Royer y voit plus l'avenir que le passé de la femme, c'est-à-dire une morale plus qu'une réalité historique (31). Or cette morale se fonde sur une loi de la nature animale qui veut que les femmes soient à la fois reproductrices et éducatrices des enfants et par conséquent support premier de la famille. Ce serait une sorte de matriarcat familial et non politique.

Dès lors faut-il croire qu'il y a une loi de la nature qui résiste à la loi de l'évolution ? Une loi qui en lui résistant pourrait en redresser le cours ? Ou plutôt n'est-ce pas ce stade de l'évolution, où le mariage protecteur n'est plus une nécessité, qui pourrait mettre fin à l'oppression des femmes ? On voit alors comment il n'est pas simple de faire du darwinisme social une idéologie conservatrice, comment le féminisme de Clémence Royer, qui s'inscrit dans l'évolution et en même temps la contredit, est aussi l'expression de sa lecture de Darwin. Nous rejoignons là les analyses de Patrick Tort sur la « morale de Darwin » qui se résument en cette thèse : « Du fait de l'existence l'*effet réversif* — la sélection naturelle sélectionne la *civilisation*, qui s'oppose à la sélection naturelle —, aucune sociologie inégalitaire ou sélectionniste, aucune politique d'oppression raciale, aucune idéologie discriminatoire ou exterminatoire, aucun *organicisme* enfin ne peuvent être légitimement déduits du darwinisme (32).

**

« Je ne veux aucun guide, aucun conseil, aucun maître, sinon la nature comme fait et ma raison comme juge » (33).

En écrivant ceci à son frère Stéfano, Mattéo parlait au nom de Clémence Royer, qui ne s'inquiète pas de l'écrire en avant-propos de

(31) Clémence Royer ne pouvait pas faire du matriarcat une origine car la nécessaire part de mythe de cette hypothèse l'aurait rapprochée d'une problématique rousseauiste. En fait elle suppose que certaines périodes historiques, l'Antiquité par exemple, autorisent un certain pouvoir des femmes. Cf. le *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris*, juin 1872.

(32) *Op. cit.*, p. 165.

(33) *Les Jumeaux d'Hellas*, chap. V.

la deuxième édition de *L'Origine des espèces*. « Nous ne nous reconnaissions point de maître » dit-elle et « nous savions d'avance que toute femme qui ose agir, parler ou même penser sans prendre conseil d'un directeur de conscience qu'il relève, du reste, de Rome ou de Genève, ne peut manquer de soulever ces religieuses colères » (34). Clémence Royer n'a pas de maître soit, mais elle a des lectures auxquelles elle se réfère constamment. Indépendamment de la philosophie allemande où elle défend Fichte contre Hegel et Kant, elle s'appuie surtout sur les philosophes français du XVIII^e siècle. Elle critique Rousseau mais elle l'isole de l'ensemble des Encyclopédistes qu'elle vénère, traçant une filiation, une « race d'esprits » d'Aristote et Epicure à Montaigne, Descartes, Voltaire, Diderot et tous les savants de son siècle. C'est dans ce cadre qu'il faut situer son attachement aux théories de Lamarck qu'elle considère sans nuances (à tort d'ailleurs) comme la préfiguration de celles de Darwin. Or derrière Lamarck c'est à Diderot qu'elle pense, ce qui montre bien comment elle se nourrit plus d'une tradition philosophique que de l'exactitude du texte scientifique (35).

On pourrait définir globalement sa philosophie comme une philosophie du transformisme où l'éthique de la liberté est son objectif premier. Cette liberté c'est celle de la nature, garante de celle de la conscience. Il faut lire ainsi *Les Jumeaux d'Hellas* : enfants naturels, Mattéo et Stéfano ne furent pas dociles à l'éducation du père jésuite car ils sont nés de l'amour libre. « Rebelles nés de la rébellion », ils sont porteurs d'une vie nouvelle : « ce sont comme de nouveaux plants venus de semis, plus vigoureux et plus typiques, et qu'on dirait destinés à renouveler les espèces et à fournir de nouvelles greffes aux vieilles racines pour les rajeunir ». C'est pourquoi ils sont plus à même de dénoncer les conventions, masques d'injustice : « on dirait que la rébellion de leur naissance les a délivrés de ces préjugés qui gouvernent si souvent, malgré elle et à son insu, la conscience humaine » (36). Les jumeaux d'Hellas sont les modèles du bon exercice de la libre conscience. Ils sont l'illustration d'un transformisme optimiste et d'un progrès libérateur. A cette fable, Clémence Royer ajoute des revendications très concrètes : son roman met en exergue le paragraphe du Code Napoléon qui interdit la recherche de la paternité. Lutter contre cette interdiction fut un objectif constant du féminisme de cette époque qui y voyait à juste titre un des bastions de la domination masculine. Clémence Royer fait à plusieurs reprises état de cette revendication à laquelle elle en adjoint une autre plus subversive encore, celle de l'égalité des droits entre enfants légitimes et enfants naturels (37).

(34) Avant-propos, pp. IX et X.

(35) Préface de la première édition, p. XLIII.

(36) *Op. cit.*, chap. 9.

(37) La loi autorisant la recherche en paternité est de 1912 ; le principe de l'égalité entre enfants naturels et légitimes a été voté en 1972.

Autre domaine où s'exerce en général l'idéologie darwinienne, l'économie est une science humaine où Clémence Royer propose une expression de la liberté soutenue par le libéralisme. On sait qu'elle remporte en compagnie de Proudhon dans le canton de Vaud, un concours sur la théorie de l'impôt. Ce que l'on sait moins c'est qu'elle propose la création d'un impôt sur le revenu, à la fois proportionnel et progressif, impôt qui ne se fonde donc plus sur les biens mais sur les personnes. C'est plaider pour une mobilité économique contre la fixité du droit de propriété trop rigide pour la libre entreprise. Très en avance sur son temps, Clémence Royer anticipe un débat essentiel de la Troisième République (38). Or l'intérêt pour notre propos ce sont les suites logiques de cette thèse : en imaginant un impôt relatif aux personnes, l'auteur rencontre nécessairement le problème du statut économique des femmes. Et elle le résoud là encore de manière extrêmement moderne : l'épouse est définie comme une « travailleuse » et comme telle soumise à l'impôt. N'est exemptée que celle qui se consacre à part entière (avec tout au plus une domestique !) à l'éducation des enfants, assimilée en ce cas au service militaire. Dans toutes les autres situations, de l'épouse sans enfant, de celle qui préfère un travail rémunéré et se fait remplacer au foyer, pour ses enfants ou pour son ménage, l'impôt est obligatoire. Derrière le refus de l'oisiveté des femmes c'est une analyse du travail domestique qui se dessine et de son équivalence à tout autre travail salarié (39). Derrière les diverses catégories d'épouses et de mères qui se consacrent ou non à leur foyer s'affirme l'idée qu'une femme a le droit de choisir entre sa famille et une activité salariée. Faut-il souligner qu'au Second Empire c'est une thèse terriblement révolutionnaire ? Mais nous sommes loin de Darwin, dont elle avait alors déjà pris connaissance, et la maternité, comme loi de la nature a subi quelques transformations sociales. Individualiser les personnes dans le monde économique et privilégier leur statut de travailleur, c'est certes défendre le libéralisme, c'est aussi lutter contre les préjugés. Là est un des combats de Clémence Royer.

Elle avait hérité de la philosophie du XVIII^e siècle non seulement d'un désir de savoir encyclopédique mais d'une solide foi dans le progrès. Ce n'était pas tellement la certitude d'une science sûre d'elle-même, plutôt la volonté de voir l'humanité libérée de ses vieilles croyances.



Nous conclurons par une utopie, celle qui l'anime en 1859 à l'aube de sa vie de savante et de philosophe et qui fera sans doute toute

(38) Cf. Jean-Noël JEANNENEY, « La bataille de la progressivité sous la Troisième République », *Pouvoirs*, n° 23, 1982.

(39) *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale*, tome II, p. 285.

l'amertume de sa vieillesse. Elle invitait les femmes de Lausanne à chercher « l'expression féminine de la science ». Elle souhaitait que la philosophie soit accessible aux femmes et qu'elles y exercent leurs vertus spécifiques : « Pourquoi ferait-elle de la philosophie le domaine exclusif de l'homme ? Je ne saurais trouver à cela de raison. Nous serait-il interdit d'aimer la science, le vrai, la sagesse, le bien ? Et comment donc aimer ce que l'on nous défendrait de connaître ?... Essayons enfin de peser toute chose au poids de notre raison. Peut-être rencontrerons-nous des solutions nouvelles et plus heureuses pour tant de problèmes ardu斯 qui agitent l'humanité, dans le domaine de la théorie, comme dans celui de la philosophie pratique, c'est-à-dire de la morale et du droit. Tout ce que nous avons vu faire et proposer jusqu'à ce jour n'est pas fort bon : nous qui sommes autant mais autres, n'aurions-nous pas par hasard quelque chose de meilleur à dire ? » (40).

Que les femmes philosophent dans la complémentarité de la différence des sexes, ce fut l'idéal d'une femme du XIX^e siècle qui fut paradoxalement reconnue par les hommes de son temps comme leur égal intellectuel mais en même temps niée ou exclue parce que simple femme.

*
**

Il faudrait pouvoir préciser les nuances et les transformations de la pensée de Clémence Royer tout au long de sa vie. Les années 1859-1870 donnent seulement l'éventail de ses choix philosophiques et politiques, choix qu'elle saura approfondir dans les décennies suivantes.

La diversité de ses écrits permet de déceler la raison de ses convictions féministes et les justifications qu'elle se donne sont autant d'indices pour lire l'inscription de ce féminisme sur un sol philosophique. Cette première approche voudrait contribuer à une réflexion sur le travail philosophique qui sous-tend toute idéologie féministe.

(40) *Op. cit.*, pp. 16-18.